

DIRECTION
Administration - Rédaction
10, Rue Berlin, 10
MOULINS
TÉLÉPHONE : 88, 11-01
Chèques Postaux :
Clermont-Ferrand 51-61
R. C. Moulin 1393

50 centimes
DE L'ALLIER, DE LA NIÈVRE ET DE SAONE-ET-LOIRE
ABONNEMENTS : Allier et limitrophes : 3 mois 33 fr. - 6 mois 62 fr. - 1 an 115 fr.
Autres Départements : 3 mois, 38 fr. - 6 mois, 70 fr. - 1 an, 122 fr. — ETRANGER port en sus

PUBLICITE
AGENCE HAVAS
MOULINS, 37, Place d'Allier
Téléphone 6-37
VICHY, dans le Parc
Téléphone 26-64
Ch. Post. : Clermont-Ferrand 152-64
Pour la Publicité extra régionale s'adresser à
l'Agence Havas
62, Rue de Richelieu - PARIS
et dans toutes ses Succursales

DE L'ALLIER, DE LA NIÈVRE ET DE SAONE-ET-LOIRE

50 centimes

50 centimes

LE MARÉCHAL PÉTAIN

obtient des pleins pouvoirs pour réformer l'Etat

Article unique du projet

L'Assemblée Nationale donne tous pouvoirs au Gouvernement de la République sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes la nouvelle constitution de l'Etat français.

Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie. Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées. La nouvelle constitution fixera elle-même le mode de ratification par la Nation.

REUNIS A VICHY EN SESSION EXTRAORDINAIRE, LA CHAMBRE ET LE SÉNAT ONT UNANIMEMENT VOTE LE PROJET DECLARANT QU'IL Y AVAIT LIEU DE REVISER LA CONSTITUTION ET D'ACQUIESCER AU GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL PÉTAIN LES POUVOIRS NECESSAIRES A CET EFFET.

LE TEXTE CONFÉRANT CES POUVOIRS AU GOUVERNEMENT A FAIT L'OBJET A VICHY DES DELIBERATIONS DES DEUX CHAMBRES REUNIES EN ASSEMBLEE PRELIMINAIRE, PUIS EN ASSEMBLEE NATIONALE.

L'EXPOSE DES MOTIFS PREPARE PAR LE MARÉCHAL PÉTAIN ET M. PIERRE LAVAL, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL, DÉVELOPPE LES PRINCIPES DE LA REFORME CONSTITUTIONNELLE QUI S'IMPOSE :

SOVERAINETE DE L'ETAT.

INDEPENDANCE DU POUVOIR GOUVERNEMENTAL.

FERMETE ET AUTORITE CONCILIEE AVEC LE RESPECT DES LIBERTES NECESSAIRES.

DEFENSE DE LA FAMILLE.

SUBORDINATION DES DIVERS GROUPES SOCIAUX A L'INTERET GENERAL.

ORGANISATION RATIONNELLE DE LA PRODUCTION.

INSTITUTIONS CORPORATIVES.

ORDRE SOCIAL NOUVEAU ET REPARTITION PLUS JUSTE DU PRODUIT.

ON PEUT ETRE ASSURE DES MAINTENANT QUE LES POUVOIRS QUE DEMANDE POUR REMETTRE DE L'ORDRE LE MARÉCHAL PÉTAIN SERONT CONFIES, A LA QUASI UNANIMITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, ENTREE DONNE LE NOMBRE DES PARLEMENTAIRES ARRIVES A VICHY.

LES DECISIONS DE LA CHAMBRE AURONT DONC UNE VALEUR INCONTINGENTE. ELLES REPRESENTERONT LA VOLONTE DE LA NATION. TOUS CEUX QUI, EN SUITE ET DES LORS, PRETENDENT PARLER AU NOM DE LA FRANCE, NE PARLERONT DONC QU'EN LEUR NOM.

L'exposé des motifs

Il n'est pas sans intérêt en dehors du détail des débats, de souligner les points essentiels de l'exposé des motifs du projet de résolution tendant à réviser les lois constitutionnelles, projet qui a été voté, comme nous venons de le dire, par la Chambre et le Sénat.

LA LEÇON DES BATAILLES PERDUES

Il faut, dit-on dans cet exposé, que nous tirions la leçon des batailles perdues. Il faut revenir sur les erreurs, déterminer les responsabilités, rechercher les causes de nos défaites. Cette œuvre nécessaire sera accomplie. Mais elle ne servira de rien si elle n'est la condition première de notre relèvement, car il s'agit d'abord de refaire la France.

NECESSITE D'UNE REVOLUTION NATIONALE

L'exposé des motifs montre ensuite comment aux heures les plus cruelles de son histoire, la France doit accepter les nécessités d'une révolution nationale. Cette œuvre de reconstruction hardie et audacieuse demande de tous les Français mieux qu'un consentement résigné, mais une confiance sans arrière-pensée, une foi ardente. Cet élan collectif donne tout son sens à la vie individuelle.

C'est dans cet esprit, poursuit l'exposé, que nous devons nous organiser.

LA SOVERAINETE DE L'ETAT

Il importe en premier lieu de restaurer l'Etat dans sa souveraineté. L'autorité légitime sera affranchie de la pression des oligarchies. Le Gouvernement présidera aux destinées du pays avec continuité et ordonnera pour le bien commun l'ensemble des activités françaises. Ce gouvernement aura la collaboration d'une représentation nationale qui jouera auprès de lui son rôle normal. La fermeté fera sa loi, mais il s'appliquera à concilier l'autorité avec le respect des libertés nécessaires. Il reconstruira sur des bases modernes et sages les institutions administratives et judiciaires du pays qui sont désorganisées.

PROTECTION DE LA FAMILLE

Après avoir précisé que l'éducation nationale et la formation de la jeunesse devront être au premier plan de ces soucis, l'exposé des motifs déclare que le Gouvernement favorisera de tout son pouvoir les institutions propres à développer la natalité et à protéger la famille.

LA FRANCE AGRICOLE ET PAYSANNE

Puis il insiste sur l'organisation nouvelle qui sera donnée à la vie économique du pays. La France redeviendra, d'ailleurs à son avantage, agricole et paysanne au premier chef, et son industrie sera réorganisée sur des bases de qualité. L'exposé des motifs annonce en conséquence une organisation rationnelle de la production et des institutions corporatives, la transformation des chambres professionnelles et un ordre social nouveau, l'organisation professionnelle réalisée sous le contrôle de l'Etat sur des principes de collaboration, et la restauration de la hiérarchie des valeurs.

CHACUN DOIT SERVIR A SA PLACE

Il conclut : « Chaque Français, dans la Métropole ou dans l'Empire doit être mis à la place où il servira le mieux notre pays. Une seule aristocratie sera reconnue, celle de l'intelligence, un seul mérite sera reconnu, le travail. Ils dirigeront le pays vers son nouveau destin, celui de la France éternelle, pour continuer l'œuvre sacrée et millénaire. Ainsi notre pays, au lieu de se laisser abattre par l'épreuve, retrouvera par son effort et dans ses traditions la fierté de notre race ».

LE TEXTE DU PROJET DE RESOLUTION

Vient en suite de l'exposé des motifs le texte du projet de résolution que voici :

« Le Président de la République française, sur le rapport du maréchal de France Pétain, président du Conseil, vu l'article 8 de la loi constitutionnelle du 27 février 1875, déclare que le projet de résolution des députés par lui présenté à la Chambre des députés par le président du Conseil, maréchal de France, qui est chargé d'en soutenir la discussion, La Chambre des députés déclare qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles ».

SUR LA SEINE ET LA MARNE

Le 10 juin, nous devons nous replier sur la Seine et sur la Marne. Cette retraite s'exécute comme dans les Flandres, pas à pas, en défendant farouchement la terre de France.

MAIS L'ENNEMI

Mais l'ennemi de toute unité de deuxième échelon se jette soudainement sur la Seine et sur la Marne. Cette retraite s'exécute comme dans les Flandres, pas à pas, en défendant farouchement la terre de France.

EN CHAMPAGNE

En Champagne, la poussée des engins mécaniques allemands de part et d'autre de Reims avait débordé nos divisions qui ne purent coordonner leur action sur la Marne. Par les brèches ainsi créées, l'ennemi pousse d'embellie sur Sézanne et Romilly et à l'est vers le plateau de Langres. Le harcèlement incessant de l'aviation allemande nous empêche de nous replier en luttant avec acharnement.

Partout, les attaques allemandes

Partout, les attaques allemandes furent contenues, des pertes sévères furent infligées. Mais la manœuvre des divisions blindées sur les flancs et les arrières de nos unités obligeait celles-ci à se dégrader pour échapper à la menace d'encerclement.

La manœuvre en retraite se prolonge

La manœuvre en retraite se prolonge au sud de la Loire où l'armée française luttait courageusement, au moment où furent entamées les négociations d'armistice.

EN LORRAINE ET EN ALSACE

En Lorraine et en Alsace, nos armées de l'Est coupées du reste de nos forces soutinrent des combats vaillants, souvent victorieux. Mais épuisées, sans munitions, manquant de vivres, et succombant sous le nombre, elles durent le 22 juin s'incliner devant leur adversaire.

Le monde entier a suivi la lutte

Le monde entier a suivi la lutte gigantesque engagée de la mer au Rhin, avec une attention passionnée. Il sait que nos armées furent aux prises avec une masse de divisions, d'engins blindés, d'avions, telle que l'issue de la

Le Conseil des Ministres qui s'est réuni

à Vichy, avait pour objet de permettre à M. Pierre Laval, député de la Mayenne, le projet de résolution qui doit être soumis à l'Assemblée Nationale.

Au cours de ce même Conseil des Ministres, ont été également signés par le Président de la République les projets de résolution qui doivent être votés par la Chambre et le Sénat, projets déclarant qu'il y a lieu de réviser la Constitution.

Le projet de révision de la Constitution

a été transmis à la Commission du suffrage universel. Le Sénat fut suspendu pendant une heure. A la reprise, M. Jean Mistral, rapporteur de la Commission, a donné l'avis unanime favorable de cette dernière. Mise aux voix, la révision a été adoptée par 395 voix contre 3 sur 398 votants.

M. Pierre Laval, vice-président du

Conseil, propose que demain, au cours d'une réunion générale préliminaire de la Chambre et du Sénat, soit procédé à la discussion sur le fond et la forme de la Commission du suffrage universel.

Le vice-président du Conseil déclare ensuite, au

appui des applaudissements de l'Assemblée qu'il suppose que la même unanimité se réalisera à l'Assemblée Nationale.

Un bref discours de M. Jeanneney

Le Sénat s'est réuni sous la présidence de M. Jeanneney. Ce dernier a prononcé une courte allocution :

« Le sort de la France, a-t-il dit, est terrible. En aucun temps, notre histoire n'a été plus grande. Mettons-nous à la besogne pour forger à notre pays une nouvelle accroître ses forces, développer ses valeurs morales, établir l'autorité tout court. Ce n'est pas aujourd'hui seulement que le réclame de la loi. Le Sénat des députés et des sénateurs ne pourront avoir plus d'attache que nous en avons apporté à la terre de France, à ses libertés, à son patrimoine séculaire. Messieurs, Vive la France ! »

Après cette allocution du président

Jeanneney, M. Laval, vice-président du Conseil, a révisé l'exposé qu'il avait devant la Chambre. Il a déposé le pro-

Ajoutons que lors des différentes réu-

nions de sénateurs et de députés, qui ont eu lieu à Vichy, M. Pierre Laval a déclaré que les deux Chambres subsisteraient jusqu'à ce que soient créées les assemblées prévues par la nouvelle constitution. Il va de soi qu'après avoir délégué au Maréchal Pétain tous pouvoirs législatifs et constitutionnels, le Parlement aura une activité réduite. Le gouvernement se réserve le droit de consulter, quand il le jugera utile les diverses Commissions parlementaires.

La séance de la Chambre

Une allocution émue de M. Herriot

La Chambre s'est réunie sous la présidence de M. Edouard Herriot. Celui-ci a d'abord prononcé une allocution dans laquelle il a évoqué les malheurs de la Patrie et affirmé la volonté du pays de préparer des jours meilleurs.

Depuis notre dernière réunion, a dit le Président de la Chambre, nous avons subi un immense malheur : la France a été envahie par l'ennemi. Chacun de nous a éprouvé une douleur plus forte que toutes celles qu'un Français eut jamais à connaître. La dignité que nous entendons garder ne s'empêche pas d'avouer la profondeur de notre souffrance.

Il a ensuite prononcé l'éloge funèbre de M. Félix Grat, député de la Mayenne, mort au Champ d'honneur et de M. Paul de Saint-Martin, député du Gers, mort à Toulouse en service commandé.

La séance du Sénat

Un bref discours de M. Jeanneney

Le Sénat s'est réuni sous la présidence de M. Jeanneney. Ce dernier a prononcé une courte allocution :

« Le sort de la France, a-t-il dit, est terrible. En aucun temps, notre histoire n'a été plus grande. Mettons-nous à la besogne pour forger à notre pays une nouvelle accroître ses forces, développer ses valeurs morales, établir l'autorité tout court. Ce n'est pas aujourd'hui seulement que le réclame de la loi. Le Sénat des députés et des sénateurs ne pourront avoir plus d'attache que nous en avons apporté à la terre de France, à ses libertés, à son patrimoine séculaire. Messieurs, Vive la France ! »

Après cette allocution du président Jeanneney, M. Laval, vice-président du Conseil, a révisé l'exposé qu'il avait devant la Chambre. Il a déposé le pro-

jet de résolution immédiatement ren-

voyé à la Commission de Législation du Sénat. La séance a été suspendue à 16 h. 15 et reprise à 17 h. 10.

M. Boivin-Champeaux a présenté un

rapport sur le projet de résolution et conclu à l'adoption de la proposition. M. Laval a proposé ensuite au Sénat la procédure accélérée acceptée par la Chambre et selon laquelle une réunion plénière des députés et des sénateurs se tiendrait le lendemain, au cours de laquelle des observations pourraient être présentées et des questions posées au Gouvernement qui y répondrait. L'Assemblée Nationale se réunira l'après-midi. Le projet de résolution mis aux voix a été adopté au scrutin public par 229 voix contre une, sur 230 votants.

Soyons fiers de nos soldats. Ils ont

sauvé l'honneur de la France ; leur sacrifice n'a pas été vain.

Activité diplomatique à Berlin

Arrivée du comte Teleki

La situation diplomatique internationale est dominée par la présence en Allemagne du comte Ciano, ministre italien des Affaires étrangères, venu conférer avec le chancelier Hitler et ses conseillers sur l'organisation de l'Europe.

L'Agence télégraphique hongroise communique que le comte Teleki, président du Conseil et le comte Casky, ministre des Affaires étrangères, sont parvenus à l'Allemagne.

Les meilleurs renseignements de Budapest déclarent que le voyage en Allemagne du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères a un caractère officiel. Les hommes d'Etat hongrois auront des entretiens avec les dirigeants allemands.

Communiqué du haut commandement allemand

BERICHT DES OKW AM 10.7.40 :

1. U-Boot meldete die Versenkung von Handelsschiffen von insgesamt 26.000 Brutto Reg. Tonnen, 10 weitere Handelsschiffe wurden schwer beschädigt und teilweise in Brand gesetzt.
Treffer in Tanklängern der Flugplatzes von Pembroke und in Ipswich, sowie in den Rüstungswerken von Norwich, Leeds und Tilbury und Swansea verursachten Brände und Explosionen.

Über den Kanal kam es mehrfach zu Luftkämpfen zwischen deutschen und britischen Jagern, bei denen der Gegner starke Verluste erlitten hat. Wie bereits durch Sondermeldungen bekannt, versenkten 12 britische Bombenflugzeuge vom Typ Sturzkampfbomber auf dem Flugplatz von Stavanger-Solund anzufliegen. Saemliche angreifenden britischen Flugzeuge wurden vor Erreichung ihres Auftrages abgeschossen. Verluste an deutschen Flugzeugen sind hierbei nicht eingetreten.

In der letzten Nacht griffen feindliche Flugzeuge wiederum in Holland, Nord- und Westdeutschland nichtmilitärische Ziele an, ohne wesentlichen Schaden anzurichten. Die Gesamtverluste des Gegners betragen gestern 29 Flugzeuge, darunter 1 Sunderland-Flugboot, 28 Flugzeuge sind im Luftkampf, 1 durch Flak abgeschossen worden, 3 eigene Flugzeuge werden vermisst.

La flotte britannique attaque le port de Dakar

Le "Richelieu" a-t-il été atteint ?

Un communiqué publié par l'Armée française annonce que le 8 juillet, une force navale britannique est arrivée devant Dakar. Il a présenté un ultimatum indigne auquel l'Amiral commandant la marine en Afrique occidentale française n'a pas jugé utile de répondre. Le port de Dakar a été en suite attaqué et bombardé par des avions. La D.C.A. locale a vivement réagi.

D'après les déclarations du Premier lord de l'Amirauté, lord Alexander, à la Chambre des Communes, le cuirassé « Richelieu » a jaugeant 35.000 tonnes, attaqué en rade de Dakar le 8 juillet au moyen de grandes sous-marines et de torpilles aériennes, donnant fortement de la bande.

M. Alexander, en essayant de justifier l'action anglaise, a dit qu'un ultimatum comportant un délai de deux heures avait été remis au commandant de la ville de Dakar. Il fallait choisir entre l'envol du cuirassé avec un équipage réduit dans un port britannique, ou son envoi dans un port des Etats-Unis où il aurait été interné après avoir été naturellement désarmé. Un dépit a protesté parce que les Anglais n'avaient pas encore pris ou détruit le « Jean-Bart ».

La Commission italienne d'armistice siège à Toulon

La Commission italienne d'armistice, ainsi qu'il en fut décidé à Turin, est arrivée dans la ville de Toulon, son nouveau siège. La Commission est chargée de contrôler la réalisation des conditions imposées à la marine française dans le traité d'armistice, compte tenu des derniers événements, c'est-à-dire les attaques britanniques contre la flotte française.

EN PASSANT

La mort du dessinateur Hermann-Paul se produit en un temps où le public n'a même pas la possibilité d'ensevelir de façon décente les disparus récents d'une époque. J'ai connu Hermann-Paul, comme j'ai connu Ibel et Forain. Je n'ai pas connu Caran d'Ache. C'est à dessin que je rapproche ces noms car, liés dans le souvenir et dans l'admiration de beaucoup, ils représentent, voilà près d'un siècle, dans des camps opposés, ce que c'est l'œuvre, ou plutôt le génie, d'un grand artiste. Parmi les adversaires de Dreyfus figuraient Forain et Caran d'Ache. Parmi les amis de Dreyfus figuraient Ibel et Hermann-Paul qui publiaient chaque semaine un illustré satirique intitulé : « Le Sifflet ». Les quatre artistes se tiraient respectueusement les cheveux. Les uns étaient à la plume, les autres à la pointe du crayon, et d'ailleurs, ils étaient égaux, rivalisant de verve, d'esprit, de trouvailles pécunantes. Les années, plus les lustres, firent leur œuvre. Caran d'Ache, le triomphateur du théâtre d'ombres du Chat Noir, partit le premier. Ensuite vint le tour de Forain, évidemment le plus grand artiste des quatre dont nous parlons en ce billet. Ibel, qui fréquentait les coulisses de la Chambre et silhouettait les parlementaires jusqu'à sa fin, quitta ce monde en 1939. Enfin vint Hermann-Paul, relevé par la Camarde. Les maîtres populaires du pamphlet par l'image sont souvent d'incompréhensibles observateurs des mœurs. Ils burlent des psychologies qui valent pour l'histoire. Le tempérament d'un Blanqui, d'un Proudhon, d'un Rochefort, d'un Voillaume, d'un Drumont, est le leur. Ce que les uns font par la plume ils le font par le crayon. En l'occurrence plume et crayon évoquent le style. Mais la foule se souvient plus aisément de la légende d'un dessin — quand elle est géniale — que de la plus éloquentes diatribe.

Un avis aux déserteurs

Les officiers et hommes de troupe des armées de terre, de l'air et de mer qui se sont laissés aller à quitter le territoire français, soit parce qu'ils ignoraient les conditions réelles d'armistice, soit qu'ils aient mal compris leur devoir patriotique, soit parce qu'ils ont suivi les conseils de certains excités, doivent réintégrer immédiatement leur territoire qu'ils abandonnent. Le cas de chacun sera examiné avec le souci de tenir le plus grand compte des motifs qui les avaient poussés à agir et des influences qu'ils ont subies.

Ceux qui ne se conformeront pas à ces ordres perdront les bénéfices de l'indulgence que leur vaudra le désir de compréhension de leurs chefs et se verront appliquer rigoureusement les lois et les règlements en vigueur.

NOUVELLES BREVES

— Le gouvernement anglais a fait remettre une protestation au gouvernement de Stockholm auquel il reproche d'avoir autorisé à l'Allemagne, le transit par la Suède du transport de marchandises et de troupes allemandes. L'ambassadeur américain William Bullitt a rendu visite au Maréchal Pétain et à M. Pierre Laval, à Vichy.

— Le gouvernement anglais a fait remettre une protestation au gouvernement de Stockholm auquel il reproche d'avoir autorisé à l'Allemagne, le transit par la Suède du transport de marchandises et de troupes allemandes. L'ambassadeur américain William Bullitt a rendu visite au Maréchal Pétain et à M. Pierre Laval, à Vichy.

MOULINS

AVIS DE LA KOMMANDANTUR

Quelques règles concernant la circulation :

1. Dans toutes les rues et sur toutes les routes les voitures militaires passent les premières. Les civils conduisant des voitures doivent toujours faire attention pour ne pas gêner la circulation des véhicules militaires généralement assez rapides.

2. Les militaires doivent rester dans les parties des rues, routes, etc., qui leur sont réservées. S'ils veulent franchir la rue, ils doivent franchir d'abord la route. Les civils doivent attendre que les militaires aient franchi la rue, et bien plus tard aux promeneurs et aux réunions des commerçants et badauds.

3. Il faut tenir sa droite.

Accoutumez-vous à une certaine discipline du trafic, déjà pour éviter des accidents.

LES DELEGUES DU GOUVERNEMENT A PARIS, SONT NOMMES

M. Noël, ambassadeur de France a été désigné comme délégué général auprès du chef d'administration allemande en territoire occupé. Il est assisté de deux délégués, M. Barnaud, inspecteur des Finances et de M. Deroy, directeur général de la Caisse des dépôts.

SUR LA SOMME

Au cours d'une première série d'opérations, commencée fin mai, on entreprit la réduction des têtes de pont de divisions cuirassées en partie rompues. Les résultats attendus ne furent obtenus en raison de la présence dans les têtes de pont d'une masse d'armes anti-chars et de l'action interrompue de l'aviation de bombardement ennemie.

Le 5 juin, la nouvelle bataille s'engagea. Elle commença sur la Somme, s'étendit vers l'est, gagnant l'Ailette et la Somme résistèrent à tous les assauts. En la limite des régions boisées, que nos armées épuisées purent se rétablir. Malheureusement, la fatigue générale ne permettait pas d'accomplir une longue résistance.

Et cependant, nos divisions qui luttaient depuis une semaine contenaient

nos divisions qui luttaient depuis une semaine contenaient

nos divisions qui luttaient depuis une semaine contenaient

nos divisions qui luttaient depuis une semaine contenaient

nos divisions qui luttaient depuis une semaine contenaient